

Délibération 5/2023
Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 13/04/2023 à 10 h 30, s'est tenue sans conditions de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 12/04/2023, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 12/04/2023.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Monsieur Rémi BARBE suppléant de Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

16 MAI 2023

BUREAU DU COURRIER

OBJET : Vote du budget 2023

Fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour un montant de **479 194,51 €** se répartissent de la façon suivante :

Fournitures administratives.....	10 000,00 €
Contrats de Prestations de Services	130 000,00 €
Locations Immobilières.....	200 000,00 €
Entretien, réparations voiries.....	107 124,91 €
Maintenance AGEDI	8 000,00 €
Multirisques	7 000,00 €
Annonces et Insertions.....	6 000,00 €
Divers	3 000,00 €
Réceptions.....	6 000,00 €
Dotations aux Amortissements.....	2 069,60 €
Total.....	479 194,51 €

Les recettes de fonctionnement pour un montant de **479 194,51 €** se répartissent de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement reporté.....	343 159,71 €
Redevance du délégataire.....	135 000,00 €
Quote-part des subventions investissement transférable.....	1 034,80 €
Total.....	479 194,51 €

Investissement :

Pour la section d'investissement les dépenses pour un montant de **127 322,42 €** se répartissent de la manière suivante :

Opérations Financières

Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire..... 1 034,80 €

Non individualisées

Installation, matériel et outillage 126 287,62 €

Total..... 127 322,42 €

Les recettes d'investissement pour un montant de **127 322,42 €** se répartissent de la façon suivante :

Opérations Financières

Solde d'exécution section d'investissement..... 125 252,82 €

Amortissement Concessions et droits similaires..... 2 069,60 €

Total..... 127 322,42 €

Après en avoir délibéré, Denis BERTRAND, Président du Syndicat mixte étant rapporteur,

Le Comité Syndical,

- Vote à l'unanimité des membres présents, au niveau du chapitre, le budget 2023, joint en annexe.
- Souligne qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

A Mende, le 13/04/2023

Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Denis BERTRAND

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

16 MAI 2023

BUREAU DU COURRIER

